

## Présentation

Le Gisti a décidé d'organiser, à l'occasion du trentième anniversaire du premier « grand arrêt Gisti » du 8 décembre 1978 – celui par lequel le Conseil d'État a reconnu aux étrangers « le droit de mener une vie familiale normale » –, un colloque sur la défense des étrangers en justice.

À partir des combats contentieux menés par le Gisti devant différentes juridictions ou autres instances de contrôle – le juge administratif, bien sûr, mais aussi les juridictions judiciaires, la Cour européenne des droits de l'homme, la Halde... –, l'objectif est de s'interroger plus largement sur les stratégies développées par les associations, les syndicats, les avocats dans le cadre de la défense des étrangers, d'analyser les raisons qui, trop souvent, privent d'effectivité les victoires obtenues, de faire finalement le bilan de trente ans de jurisprudence concernant la condition des étrangers mais aussi ce qu'on pourrait appeler les « retombées collatérales » du contentieux des étrangers – on pense par exemple à la place des conventions internationales, au développement du référé ou aux différents projets tendant à redéfinir les rôles respectifs du juge judiciaire et du juge administratif.

► Le colloque peut être validé au titre de la formation permanente des avocats et a été homologué par le CNB

► Ce colloque a bénéficié du soutien :

- des barreaux de Bobigny, Créteil, Paris, Pontoise, et Versailles
- de l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation
- du CREDOF (Centre d'études et de recherches sur les droits fondamentaux), Université Paris X-Nanterre

► Les Actes du colloque seront publiés aux éditions Dalloz, dans la collection « Thèmes et commentaires », série *Actes*.

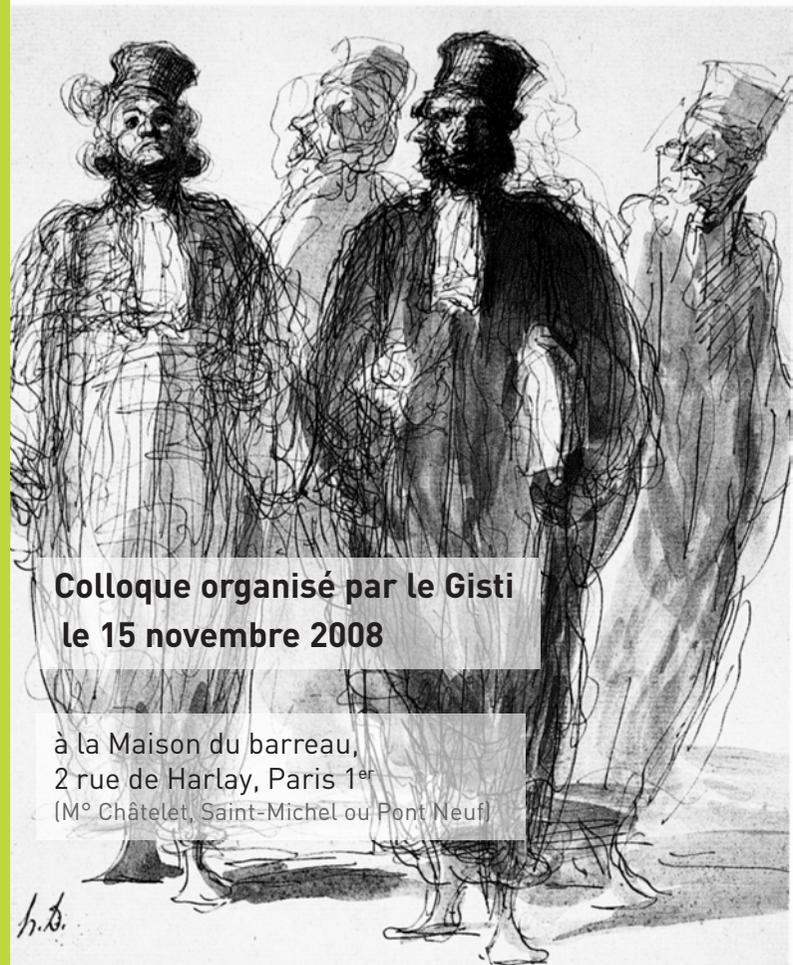
Affranchir  
selon tarif  
en vigueur

**Gisti**  
3 villa Marcès  
75011 PARIS

**gisti,** groupe  
d'information  
et de soutien  
des immigrés

30 ans après le « grand arrêt » Gisti de 1978

## Défendre la cause des étrangers en justice



**Colloque organisé par le Gisti  
le 15 novembre 2008**

à la Maison du barreau,  
2 rue de Harlay, Paris 1<sup>er</sup>  
(M<sup>o</sup> Châtelet, Saint-Michel ou Pont Neuf)

*h.d.*

## PROGRAMME

### 8 h 30 Accueil

9 h Ouverture par Stéphane Maugendre, *président du Gisti*

### 9 h 15 - 11 h Retour sur l'histoire

#### 1/ Les premiers combats contentieux du Gisti

Table ronde : Philippe Waquet, *doyen honoraire de la Cour de cassation, avocat honoraire au Conseil d'État et à la Cour de cassation*, Assane Ba et Patrick Mony, *anciens permanents du Gisti*.  
Discutante : Liora Israël, *maître de conférences à l'EHESS*

#### 2/ Trente ans de contentieux à l'initiative du Gisti

Danièle Lochak, *ancienne présidente du Gisti*

#### 3/ Le Gisti, « requérant d'habitude » ? La vision du Conseil d'État

Bruno Genevois, *président de Section au Conseil d'État*

Débat

### 11 h 15 - 13 h Du contentieux comme stratégie aux stratégies contentieuses

#### 1/ Regard comparatif : l'expérience syndicale

Jérôme Péliasse, *maître de conférences de sociologie à l'université de Reims*

#### 2/ Comment combiner l'arme politique et l'arme contentieuse. L'exemple de la lutte contre les discriminations fondées sur la nationalité

Serge Slama, *maître de conférences à l'université d'Evry*

#### 3/ La protection sociale, terrain d'expérimentation de nouvelles stratégies

Adeline Toullier, *chargée de mission à Aides*

#### 4/ Une expérience d'avenir ? la saisine de la CJCE

Claire Rodier, *Gisti, présidente de Migreurop*

#### 5/ Les tactiques contentieuses utilisées pour faire cesser des pratiques illégales : des avocats racontent

Interventions de : Didier Liger, *avocat au barreau de Versailles*, Stéphane Maugendre, *avocat au barreau de Bobigny*, Gérard Tcholakian, *avocat au barreau de Paris*, Jean-Eric Malabre, *avocat au barreau de Limoges*

Débat

### 14 h 30 - 16 h 15 Fausses victoires, vaines victoires

#### 1/ Victoires volées

Nathalie Ferré, *ancienne présidente du Gisti*

#### 2/ Le cas emblématique des circulaires

Table ronde avec Jean-Marie Delarue, *ancien directeur des Libertés publiques et des affaires juridiques au ministère de l'Intérieur*, Gérard Moreau, *ancien directeur de la Population et des migrations au ministère des Affaires sociales*, Yannick Blanc, *ancien directeur de la Police générale à la préfecture de police de Paris*

#### 3/ L'insuffisance des outils d'exécution

Jean-Michel Belorgey, *président de la Section du rapport et des études du Conseil d'État*

#### 4/ Les demandeurs d'asile, gagnants ou perdants ?

Jean-Pierre Alaux, *Gisti*

Débat

### 16 h 30 - 18 h 15 Quel bilan ?

#### 1/ L'impact des « arrêts Gisti » sur le(s) droit(s) des étrangers

François Julien-Laferrière, *professeur à l'université Paris-Sud*

#### 2 / Les retombées « collatérales » du contentieux des étrangers

Ronny Abraham, *conseiller d'État, juge à la Cour internationale de justice*

#### 3/ Des règles spéciales pour un contentieux à part ?

Bernard Even, *président de la Fédération européenne des juges administratifs (FEJA)* et Ollivier Joulin, *vice-président du Syndicat de la magistrature*

Débat

## Inscription

La participation au colloque est gratuite, mais l'inscription est indispensable, le nombre de places disponibles étant limité à 350. Les inscriptions se font en renvoyant au Gisti le formulaire ci-joint.



BULLETIN D'INSCRIPTION

30 ans après le « grand arrêt » Gisti de 1978

# Défendre la cause des étrangers en justice

Prénom ..... NOM .....

Adresse .....

CP ..... Localité .....

Profession/Organisme .....

Tél dom ..... Tél pro .....

Mail .....